



A PROPOS DU CENTRE SOCIAL ET D'ANIMATIONS

Encore une fois, une vérité occultée par nos élus

Bref rappel : les locaux du Centre Social et d'Animations situés rue About à Lacanau ont été réhabilités par la précédente municipalité conduite par l'ancien maire. Ces travaux étaient donc terminés et quasiment prêts à accueillir le public avant les élections municipales de mars 2001. Seul manquait le mobilier.

Depuis son ouverture en janvier 2002, le Centre Social et d'Animations de Lacanau (CSA) est cofinancé par La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le budget de la ville de Lacanau. La subvention est conditionnée à un agrément accordé par la CAF après **l'examen d'un projet présenté par la ville**, projet qui doit répondre à un certain nombre de critères : activités proposées, personnels, gestion.

Dès 2003, les représentants de la CAF, considérant que la municipalité ACTUELLE ne respectait pas ses obligations, ont alerté les élus responsables du CSA et plus particulièrement le maire de Lacanau. A plusieurs reprises le non renouvellement de cet agrément (qui a pour conséquence directe l'arrêt du cofinancement) a été clairement envisagé par les autorités administratives. Des réunions au plus haut niveau ont donc été organisées par la CAF avec des représentants de la municipalité pour que la ville présente **enfin** un véritable projet, précis, clair et cohérent avec des objectifs conformes à ses demandes. Vaines démarches.

Au printemps 2006, la CAF a pris la décision prévisible : **faute de n'avoir pas obtenu ce projet, le CSA de Lacanau ne sera plus cofinancé**. La subvention annuelle de 30.000 euros ne sera plus versée. C'est hélas le contribuable canaulais qui devra compenser cette perte.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le directeur du CSA, recruté en 2001 par le maire, a été écarté de ses fonctions. Pourquoi ? Qui dirige aujourd'hui le CSA ?

Est-ce cela la bonne gestion tant vantée par le maire adjoint chargé des finances?
Encore une fois et comme d'habitude que la concertation est un art difficile pour cette municipalité.



Bordeaux le 17 juillet 2006

Objet : Agrément Centre Social

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier que vous nous avez adressé, en vue de la reconduction de l'agrément du centre social et d'animation de Lacanau.

J'ai le regret de vous informer qu'il ne nous est pas possible d'y donner une suite favorable car ce document ne correspond pas aux exigences de la Caf en matière d'agrément des centres sociaux.

Comme vous le savez cette démarche s'appuie sur 3 éléments principaux : les données administratives, le diagnostic partagé, le projet co-construit.

Concernant les **données administratives**, nous nous interrogeons sur la réalité des éléments statistiques des usagers et habitants de la commune : les rapports entre ces différents chiffres sont tout à fait inhabituels, et peu crédibles (25% des habitants adhérant au centre social, similitudes des pourcentages des deux populations). La composition de l'équipe professionnelle nous interroge également, au regard des éléments que vous nous aviez communiqués.

Pour le **diagnostic partagé**, certains principes n'ont pas été respectés. Ce temps de travail, s'appuie essentiellement sur des débats. Il ne s'agit pas uniquement de questionner, mais de permettre aux acteurs du territoire de s'interroger, d'échanger, de proposer et ce, à partir d'une dynamique portée pas le conseil d'animation. La création de ce conseil d'animation est donc un préalable au diagnostic partagé, il s'agit d'une démarche qui peut-être longue. C'est pour cette raison que nous vous avons accordé un agrément spécifique de deux ans. Or, nous constatons que le diagnostic a été validé par le comité de pilotage avant la création du conseil d'animation. Ce conseil d'animation, qui aurait du être créé dans les 3 premiers mois de la période, a vu le jour dans le dernier mois de l'agrément.

De plus, ce diagnostic doit refléter les attentes et besoins du territoire, et s'appuyer sur des actions permettant l'expression des personnes ne fréquentant pas le centre social ou le CCAS (les problèmes de la population ne peuvent se résumer à la recherche d'emploi et à l'écriture de CV). Pour



Rue du Docteur Gabriel Péry
33078 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 50 00
www.caf.fr

résumer, Ce diagnostic, apparaît plus comme un rapport d'activité de la structure que comme un temps ouvert de réflexion et d'analyse du territoire.

En conséquence, le projet qui s'appuie sur ce diagnostic, n'est pas acceptable, puisque rien n'atteste qu'il prenne réellement en compte les besoins et les attentes des habitants. Il ne propose pas un projet sur le territoire, mais la mise en œuvre d'activités, plus basées sur la compétence des bénévoles ou du directeur, que sur les besoins exprimés.

Je souhaite également attirer votre attention sur les relations existantes entre le centre social et le CCAS. Il s'agit là de deux structures aux vocations fondamentalement différentes qui ont des objectifs et des modes d'intervention peu compatibles. Il y a une nécessité absolue à ce que la population et particulièrement celle qui est le plus en difficulté, puisse faire la différence entre les services que chacune peut lui apporter. Pour Lacanau, les locaux utilisés par ces deux organisations sont les mêmes, les fonctions d'accueil sont assurées par le même agent, au même bureau et la Conseillère en Economie sociale et familiale du centre social est également directrice du CCAS. Cette situation ne nous paraît pas compatible avec la démarche centre social.

Lors du précédent agrément, nous avons convenu qu'il était nécessaire de reprendre l'ensemble du dispositif centre social sur Lacanau. A cet effet un agrément spécifique de 2 ans (prolongé de 6 mois) vous avait été accordé, pour vous donner les moyens de mettre en œuvre un projet de centre social conforme aux dispositions réglementaires, et partagé par le territoire. Nous constatons que cette période n'a pas permis d'évoluer sur le projet, et qu'il n'a pas été possible de développer sur ce territoire une dynamique de centre social.

Nous pensons, toutefois qu'un centre social a toute sa place sur votre commune, principalement, pour prendre en compte les nouvelles populations arrivantes. Mais nous ne pouvons assumer à votre place le pilotage de ce projet. C'est le rôle du directeur de la structure. Nous restons à votre écoute et ouverts à de nouvelles propositions de votre part pour étudier, si vous le souhaitez, la mise en œuvre d'une nouvelle démarche de projet de centre social.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

La Sous-Directrice
Chargée de l'Action Sociale,